



Frais de succession déduction de factures

Par **agnes jametti**, le **12/07/2017** à **15:35**

Bonjour

Nous sommes 3 héritiers d'un bien immobilier.

Afin de trouver un acquéreur, ce bien étant en très mauvais état nous devons faire des travaux avant de le vendre.

Le montant de ces travaux sera t-il déductible de nos frais de succession ?

Merci de votre réponse

Agnès Jametti

Par **youris**, le **12/07/2017** à **17:18**

bonjour,

le bien a été estimé dans la succession selon son (mauvais) état au jour du décès.

les frais que vous engagez volontairement pour vendre votre bien ne concerne pas la succession.

en faisant des travaux, vous allez vendre plus cher votre bien et vous récupérez votre investissement.

vous pouvez vendre ce bien immobilier dans son état actuel.

salutations